SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 27 OCTOBRE 2020 A LA MAIRIE DE BESSEGES "Salle du Conseil Municipal"

<u>Étaient présents</u>: MM Bernard PORTALES – Jacques MOLLE- MME Marie-Hélène MALBOS- M Gilbert BAPTISTE- MMES Ghislaine MARC- Christine ROUX- MM Claude VIGOUROUX- René SANSONETTI- MME Martine DOMERGUE- M Claude ROUX- MME Sylvie PESENTI- M Serge GRANGEON- Mme Catherine STECKIW- M Luc VAN DER HAEGHEN-MMES Audrey ROUDIL- Marie CARRE- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ

<u>Etaient absents excusés</u>: M Rodolph PELLIER- MMES Anne-Marie BENAVENT- Jennifer GUERIN - M Jérôme GIUNTA-

<u>Ont voté par procuration:</u> M Rodolph PELLIER- MMES Anne-Marie BENAVENT-Jennifer GUERIN - M Jérôme GIUNTA-

Monsieur Jacques MOLLE, 1^{er} Adjoint au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Madame Jennifer GUERIN, Conseillère Municipale, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Ghislaine MARC, Adjointe au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Madame Anne-Marie BENAVENT, Conseillère Municipale, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Christine ROUX, Adjointe au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Monsieur Rodolph PELLIER, Adjoint au Maire, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Audrey ROUDIL, Conseillère Municipale, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Monsieur Jérôme GIUNTA, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

1°) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 9 JUILLET 2020 ET DU 10 JUILLET 2020

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des séances du 9 JUILLET 2020 et du 10 JUILLET 2020.

<u>2°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT- BUDGET PRINCIPAL</u>

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée de la nécessité de prendre des décisions modificatives afin de prendre en compte le montant de la vente du presbytère ainsi que des dépenses qui n'étaient pas prévues lors du vote du budget (acquisition d'un ordinateur pour l'enseignante de la classe des TPS).

Dans le même temps, il convient de procéder à la réaffectation des crédits relatifs à la cession des actions de la SA HLM BESSEGES SAINT AMBROIX initialement prévus en section d'investissement et qui doivent être intégrés en section de fonctionnement.

A l'Unanimité des membres présents, (MME Marie CARRE- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ s'abstenant), le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

<u>3°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTIONS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT- BUDGET EAU POTABLE</u>

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée de la nécessité de prendre des décisions modificatives afin de permettre le paiement des honoraires du bureau d'études Rhône Cévennes Ingénierie dans le cadre de sa mission relative aux travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable de la rue Victor HUGO.

Dans le même temps, il convient de procéder à des réajustements concernant des frais d'études à amortir.

A l'Unanimité des membres présents, (MME Marie CARRE- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ s'abstenant), le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

<u>4°) DECISIONS MODIFICATIVES - SECTION DE FONCTIONNEMENT- BUDGET VACANCEZE</u>

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée de la nécessité de prendre des décisions modificatives afin de permettre d'annuler des titres effectués sur l'exercice antérieur. En effet, il convient de rembourser des arrhes versées en 2019 par des écoles et diverses associations qui ont par la suite annulé leur venue au centre de vacances.

A l'Unanimité des membres présents, (MME Marie CARRE- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ s'abstenant), le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

<u>5°) ADMISSION EN NON VALEUR – TITRE EMIS SUR LE BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2020</u>

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée qu'il convient d'admettre en non valeur une somme de 911,75 euros correspondant à des travaux de mise en sécurité de la toiture et de la façade de l'immeuble situé 16 Rue Ferrer à BESSEGES, suite à la mise en œuvre d'une procédure de péril imminent.

A l'Unanimité des membres présents, (MME Marie CARRE- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ s'abstenant), le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

Madame Marie CARRE, Conseillère Municipale, prend la parole pour expliquer le « vote abstention » du groupe de l'opposition, celui-ci étant la conséquence d'un manque d'information au sujet des décisions modificatives qui lui sont proposées.

<u>6°) PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE BESSEGES</u>

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le principe de reconduction de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de BESSEGES et fixe le montant de la participation des communes à 700 euros par élève pour les classes primaires et maternelles pour l'année scolaire 2020/2021.

7°) PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE TRANSPORT **ACQUITTES PAR** LA COMMUNE DE **BESSEGES DANS** LE **CADRE** CANTINE L'ACHEMINEMENT VERS LA **MUNICIPALE DES ELEVES PENSIONNAIRES FREQUENTANT LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES COMMUNAUX**

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le principe de participation des communes extérieures aux frais de transport acquittés par la commune de BESSEGES dans le cadre de l'acheminement vers la cantine municipale des élèves demi-pensionnaires fréquentant les établissements scolaires communaux, pour l'année scolaire 2019-2020 et fixe le montant de la participation de 370 euros par élève pour l'année scolaire 2020/2021.

8°) PARTICIPATION AU NOËL DES ENFANTS DES EMPLOYES MUNICIPAUX

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de maintenir à 50 euros le montant du cadeau à offrir à chaque enfant d'employés municipaux, actifs ou retraités, âgés de moins de 18 ans pour le Noël 2020.

9°) TARIFS 2021 - CENTRE DE VACANCES VACANCEZE

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote les tarifs 2020, revalorisés à 1,5%, relatifs à l'activité du Centre de Vacances VACANCEZE, proposés par les responsables.

10°) TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES ET DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RUE VICTOR HUGO – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER LES PROCEDURES DE CONSULTATION

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le projet de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et du réseau d'alimentation en eau potable de la rue Victor HUGO.

Plus précisément, les travaux projetés consisteraient à remplacer le réseau d'alimentation d'eau potable et le réseau de collecte des eaux usées entre l'impasse de la Calade et la rue du portail de fer sur un linéaire de 400 ml pour l'un et de 600 ml pour l'autre.

Monsieur le Maire fait état du chiffrage des travaux qui s'établit aux alentours de 369 500 euros HT pour la partie « eaux usées » et de 296 000 euros HT pour la partie « eau potable ».

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les deux procédures de consultation destinées à choisir le ou les prestataire(s) chargé(s) des travaux de réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable et de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées.

11°) TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES RUE VICTOR HUGO – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET A L'AGENCE DE L'EAU

Le projet de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la rue Victor HUGO présenté, Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention à constituer est un dossier commun de demande de subvention d'investissement entre le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal sollicite une subvention d'investissement auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

12°) TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RUE VICTOR HUGO – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET A L'AGENCE DE L'EAU

Le projet de présentation de réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de la rue Victor HUGO présenté, Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention à constituer est un dossier commun de demande de subvention d'investissement entre le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal sollicite une subvention d'investissement auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

13°) MISE EN PLACE DES COMMISSIONS LEGALES - RECTIFICATIF

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne :

▽ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A. Titulaires

- ▶ M PORTALES Bernard, Président,
- ▶ M VIGOUROUX Claude, MME PESENTI Sylvie, M MAILLET Pascal

B. Suppléants

► MM ROUX Claude, GIUNTA Jérôme, Mme CARRE Marie.

A l'Unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal désigne :

▽ COMMISSION DES IMPOTS LOCAUX

- ► MME MALBOS Marie- Hélène,
- ► MME MARC Ghislaine, M ROUX Claude, MME PESENTI Sylvie, MM René SANSONETTI, GONZALEZ Jean

14°) REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLANS LOCAUX D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES

A l'Unanimité des membres présents, (MME Marie CARRE- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ s'abstenant), le Conseil Municipal s'oppose à la prise de compétence en matière de PLU par la Communauté de Communes de Cèze Cévennes, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Madame Marie CARRE, Conseillère Municipale, reprend la parole pour expliquer le « vote abstention » du groupe de l'opposition, celui-ci étant la conséquence de la méconnaissance du dossier.

15°) NOUVEAU BAIL DE LOCATION AMIABLE DU DROIT DE CHASSE - FORÊT COMMUNALE DE BESSEGES

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la reconduction du bail de location amiable du droit de chasse avec l'association Gros Gibiers BESSEGES/BORDEZAC, pour une nouvelle durée de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2020 et fixe le tarif annuel de location à 551,70 euros TTC.

16°) ACHAT PARCELLES CADASTREES SECTION AC N°420, 422 ET 424- RUE DU PUITS-

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée Délibérante du courrier d' « Habitat du Gard », en date du 9 juillet 2020, informant la collectivité de la démolition prochaine d'un immeuble, sis Rue du Puits.

Monsieur le Maire précise également que le directeur de cet organisme propose à la collectivité, moyennant l'euro symbolique, le principe de l'acquisition des dites parcelles, une fois l'immeuble situé sur celles-ci démoli, et dès remise en état du sol.

A l'Unanimité des membres présents, (MME Marie CARRE- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ s'abstenant), le Conseil Municipal approuve ces propositions.

17°) VENTE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE BESSEGES- QUARTIER DU PETIT VILLARD

A la Majorité des membres présents, (MME Marie CARRE- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ votant contre), le Conseil Municipal décide de la vente de l'ancienne gendarmerie de BESSEGES, située quartier du Petit Villard, à Madame Sophie DURAND et à Monsieur Laurent PREHU, moyennant le prix de 39 000 euros.

18°) VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE DU TERRAIN DE L'ACTUELLE CASERNE DES POMPIERS – SDIS DU GARD

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de vendre, à l'euro symbolique, au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gard les parcelles de terrain, sises à la rue des frères JOUGUET, et sur lesquelles se situe l'actuelle caserne des pompiers de BESSEGES.

19°) VENTE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AH N°216

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la vente de la parcelle, cadastrée Section AH N°216, sise Rue Paul VERMALE à Monsieur et Madame GLEMP, moyennant le prix de 4 140 euros.

20°) VENTE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AD N°312

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la vente de la parcelle, cadastrée Section AD N°312, au lieu dit « Castellas Sud » à BESSEGES, à Monsieur et Madame David GRIET, moyennant le prix de 8 000 euros.

21°) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE DE BESSEGES

A la majorité des membres présents, (MME Marie CARRE- M Jean GONZALEZ votant contre), le Conseil Municipal adopte le projet de règlement intérieur de la commune qui lui est proposé.

22°) ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte les termes du nouveau règlement du restaurant scolaire municipal avec effet rétroactif à compter du $\mathbf{1}^{\text{er}}$ septembre 2020.

23°) ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DES GARDERIES MUNICIPALES

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte les termes du nouveau règlement des garderies Municipales, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} septembre 2020.

24°) TRAVAUX GALERIE D'ART CEZ'ART - AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE PROPRIETAIRE DU LOCAL

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux que la collectivité loue à un particulier un local situé au 61, rue de la République à BESSEGES, qui fait office de galerie d'art.

Il ajoute que des travaux de conformité sont désormais absolument nécessaires pour répondre aux normes de sécurité et d'hygiène et permettre ainsi la poursuite des activités culturelles au sein de ce local.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est favorable au principe de la réalisation des travaux à la galerie CEZ'ART par la collectivité locataire en lieu et place du propriétaire et accepte le principe de dispense du paiement des loyers en contrepartie de la réalisation des travaux par la collectivité locataire.

25°) POURSUITE DE LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – CADRES D'EMPLOI DES INGENIEURS TERRITORIAUX ET DES EDUCATEURS JEUNES ENFANTS

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'instituer, selon les modalités proposées et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), ainsi que le complément indemnitaire annuel (CIA) aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

26°) CONVENTION DE GESTION DE LA DIGUE DE BESSEGES SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée la convention de gestion de la digue de BESSEGES, suite à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, et dont l'objet est de fixer les modalités de gestion du système d'endiguement de BESSEGES en toute circonstance.

L'objectif final étant de garantir une efficacité de gestion de l'ouvrage et une mutualisation de moyens optimale.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de gestion de la digue de BESSEGES.

27°) CONVENTION DE MISE EN PLACE DE L'OPERATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE/DICRIM

Il rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le DICRIM, pour sa part, est un document qui vise à informer les citoyens des risques encourus sur son territoire, des principales mesures de prévention, protection et sauvegarde prises ainsi que des consignes de sécurité à respecter.

Monsieur le Maire ajoute que l'intérêt principal à ce que cette opération soit portée par le syndicat mixte AB CEZE consiste en un taux de subventionnement intéressant.

A l'Unanimité des membres présents, (MME Marie-Louise RIEU s'abstenant), approuve les termes de la convention de mise en place de l'opération PCS/DICRIM à conclure avec le syndicat mixte AB CEZE.

28°) CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DU PONT DU GARD/ COMMUNE DE BESSEGES

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée la convention de partenariat entre l'EPCC du Pont du Gard et la Commune de BESSEGES dont l'objet est d'accorder la gratuité d'accès au site du Pont du Gard pour les personnes domiciliées sur le territoire communal.

L'accès gratuit au site se ferait sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de six mois, justifiant de la domiciliation à l'année de l'intéressé dans la commune partenaire. L'accès concernerait le site du Pont du Gard, les espaces muséographiques et le stationnement.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat entre l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard et la Commune de BESSEGES.

29°) TRANSFERT AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD DE LA COMPETENCE « MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION »

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le principe de transfert de la compétence « Maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification » au profit du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard », à compter du 1^{er} janvier 2021.

30°) SAUR - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - SERVICE EAU POTABLE

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'exploitation du service de l'eau potable de la SAUR pour l'année 2019.

31°) VŒU EN FAVEUR DE LA REOUVERTURE DE LA LIGNE SNCF ALES- BESSEGES

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet le vœu de la remise en service le plus tôt possible de la ligne ferroviaire ALES/BESSEGES dans l'intérêt de l'ensemble des acteurs du territoire.

L'Ordre du jour étant épuisé, les membres de l'opposition demandent la parole.

- ▶ Mme Marie CARRE, Conseillère Municipale, prend la parole pour souligner une erreur dans le procès-verbal du CCAS dans lequel il est indiqué que la question N° 6 a été votée à l'unanimité alors que 2 membres ont voté contre.
- ▶ M Bernard PORTALES précise qu'un rectificatif sera apporté, mais que les questions du C.C.A.S doivent être discutées en séance du C.C.A.S et non pas dans une réunion du Conseil Municipal.
- M Jean GONZALEZ, Conseiller Municipal, relaye une question posée par M Jacky BRIGNIER, membre de l'association « Puits de mémoire » (voir annexes 1 et 2).
 M Bernard PORTALES, Maire, ne répond pas à cette question.
- ▶Mme Marie CARRE, Conseillère Municipale, ne comprend pas que la réponse faite à « ARTE » suite à la diffusion du documentaire « l'argent ne fait pas le bonheur des pauvres », ait été faite au nom de l'équipe municipale. Elle précise qu'elle a trouvé ce documentaire très poétique et qu'il relate une philosophie de vie. Pour elle, ce courrier étant juste une privation de la liberté d'expression.
- ▶M Jacques MOLLE, 1^{ER} adjoint au Maire, répond que ce documentaire, n'est pas le reflet de BESSEGES et que de nombreux habitants, membres d'associations l'ont soutenu pour son intervention auprès d'ARTE. Il précise, que de depuis de nombreuses années, élus, habitants, associations œuvrent pour dynamiser BESSEGES, le documentaire renvoyant seulement une image négative de la commune.
- ▶M Jean GONZALEZ, Conseiller Municipal, pose une question (annexe 3).
- ▶M Bernard PORTALES, Maire, prend acte des remarques émises.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45

Le Maire de BESSEGES Bernard PORTALES